

La violence a des effets graves, dans l'immédiat comme à long terme, sur tous les membres de la famille.

La loi du 4 avril 2006 a permis de faire encore baisser le seuil de tolérance envers les violences conjugales :

la qualité de compagnon ou "d'ex" constitue une circonstance aggravante, l'éloignement de l'auteur du domicile est prévue par le législateur, le vol entre époux est reconnu ainsi que le viol dans le cadre du mariage.

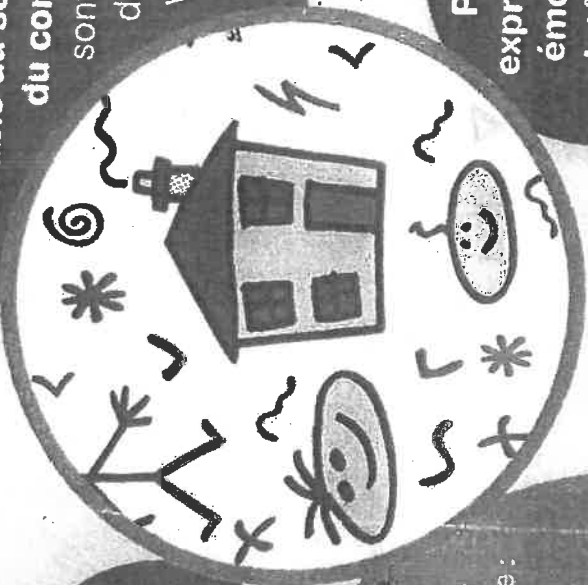
Vous êtes responsable de vos actes devant la loi.

Extraits du code pénal

INFRACTIONS	PEINES ENCOUREES
Violences ayant entraîné une ITT supérieure à 8 jours, avec circonstances aggravantes	5 ans d'emprisonnement plus 75 000 € d'amende
Violences ayant entraîné une ITT inférieure à 8 jours, avec circonstances aggravantes	3 ans d'emprisonnement plus 45 000 € d'amende
Appels téléphoniques malveillants	1 an d'emprisonnement plus 15 000 € d'amende
Menace de mort	3 ans d'emprisonnement plus 45 000 € d'amende
Crimes	
Torture et acte de barbarie par le conjoint ou le concubin	20 ans de réclusion
Violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner, avec circonstances aggravantes	20 ans de réclusion

Anxiété, panique, dépression, abus de substances, tentatives de suicides, trouble du sommeil, du comportement... sont les résultats de ces violences.

Parler, exprimer ses émotions... plutôt que de s'enfermer dans le silence de la honte



Posez vous les questions suivantes :

- Est-ce que je dévalorise, je critique systématiquement les tenues vestimentaires, les comportements, les opinions... de ma compagne ?
- Est-ce que j'impose à ma compagne de ne plus voir ses parents, ses amies... ?
- Est-ce que je l'empêche de travailler, de disposer de son salaire... ?
- Est-ce que j'insulte, je meprise, ma compagne ?
- Est-ce que je suis jaloux au point de la soupçonner, de la surveiller... systématiquement ?
- Est-ce que je lui impose des pratiques sexuelles ?
- Est-ce que je gifle, je frappe... ma compagne ?

Si vous répondez par **OUI** à une ou plusieurs de ces questions vous êtes dans le cycle de la violence. **Il est possible de le rompre.**

« Cela n'arrivera plus jamais, j'étais vraiment hors de moi »

Toute violence installée se banalise et permet l'arrivée d'une violence plus importante. A l'issue de cette spirale il y a la mort.

En France, pour l'année 2006, 160 personnes sont décapitées, victimes de leur compagnon ou compagne : 127 femmes tuées et 34 hommes tués. Une femme meurt tous les trois jours des suites des coups de leur compagnon. cela s'ajoute, il enfants, 3 témoins, 46 suicides d'auteurs. Pour un total de 228 morts.

Source : Ministères de l'intérieur et de l'aménagement du territoire

Obstacles,

Stress,

Tension,

Colère...

peuvent
se gérer

**SANS
VIOLENCE.**

La violence a toujours été pour moi un moyen d'expression, de communication. Je ne pensais pas possible de m'en passer, pourtant j'ai pu reconstruire des relations épanouissantes par un travail sur moi-même

DV

PASS'AUDE
Permanence d'accueil pour les auteurs de violences conjugales : P.A.V.

06.79.74.66.03

Lieu d'accueil, d'écoute, de réflexion, d'orientation et d'accompagnement des auteurs de violences conjugales dans l'Aude.

- Identifier les origines de ces conduites violentes et rechercher des solutions
- Accompagner à repérer les cycles des violences
- Changer le mode de fonctionnement au sein du couple

Individuellement ou dans un groupe de paroles.

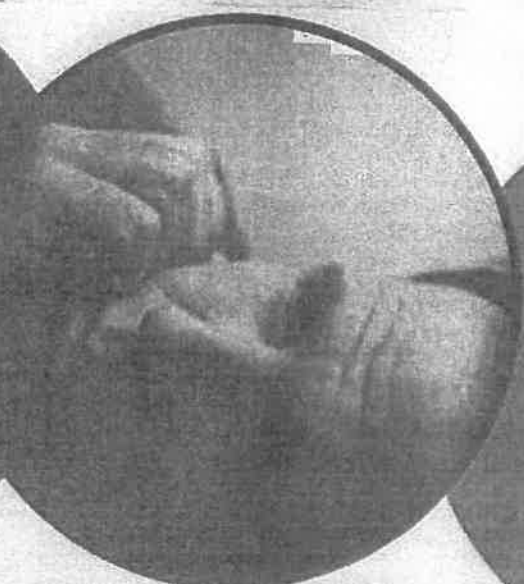
Etre violent n'est pas une fatalité

Vous pouvez aussi votre adresse aux centres médico-psychologiques du département, psychologues et psychiatres libéraux, professionnels de l'école des OHS.



Un homme sur dix utilise la violence dans le couple (1)

Neuf vivent autrement.



NE BATS PAS... mais bats toi pour t'en sortir

(1) INVEFF: Enquête Nationale sur les Violences envers les Femmes en France, 2003 : Une femme sur dix vit en couple connaît la violence conjugale.

EXISTER AUTREMENT